

Certificat

FERMETURES**appartenant à la famille des baies, portes, vérandas et accessoires.****Volet Roulant Monobloc « VRI »**

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification NF FERMETURES en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification accorde à :

La société **FENETREA**
P.A. du Chênot
FR-56380 BEIGNON

Usine **FENETREA**
P.A. du Chênot
FR-56380 BEIGNON

Le droit d'usage de la marque NF FERMETURES pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 789-317-116 du 5 mars 2019

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr/certifications/nf202/> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

A ce certificat est attaché le classement VEMCROS

Résistance au vent :	V*3 V*4 V*5	Selon configurations et dimensions
Endurance mécanique :	E*2	Manœuvres par treuil et lame PVC
	E*3	Manœuvre et motorisée
Effort de manœuvre :	M*1 M*2	Manœuvre par treuil
	M +	Manœuvre motorisée
Résistance aux chocs :	C*	Critère accepté
Ensoleillement ⁽¹⁾ :	R	Critère accepté
Occultation :	O*	Critère non demandé
Résistance à la corrosion :	S*1	Critère accepté
Résistance thermique :	ΔR*	Selon configurations
Facteur solaire	Sws-gtot*	Selon coloris

Note : Les niveaux des classes, en fonction de la configuration et des dimensions, sont ceux retenus dans le dossier de la marque déposé au CSTB et synthétisés dans les pages suivantes.

⁽¹⁾ Cette caractéristique complémentaire n'est pas visée par la norme produit NF EN 13659

Ce certificat comporte 4 pages.
Correspondant (CSTB) :

DIRECTION BAIES ET VITRAGES
Courriel : [NF202@cstb.fr](mailto:Nf202@cstb.fr)
Tél. : 01 64 68 84 45

Pour le CSTB
Pour le Directeur Technique

Yannick LEMOIGNE

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2
Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 – Fax : +33 (0)1 64 68 89 94 – www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

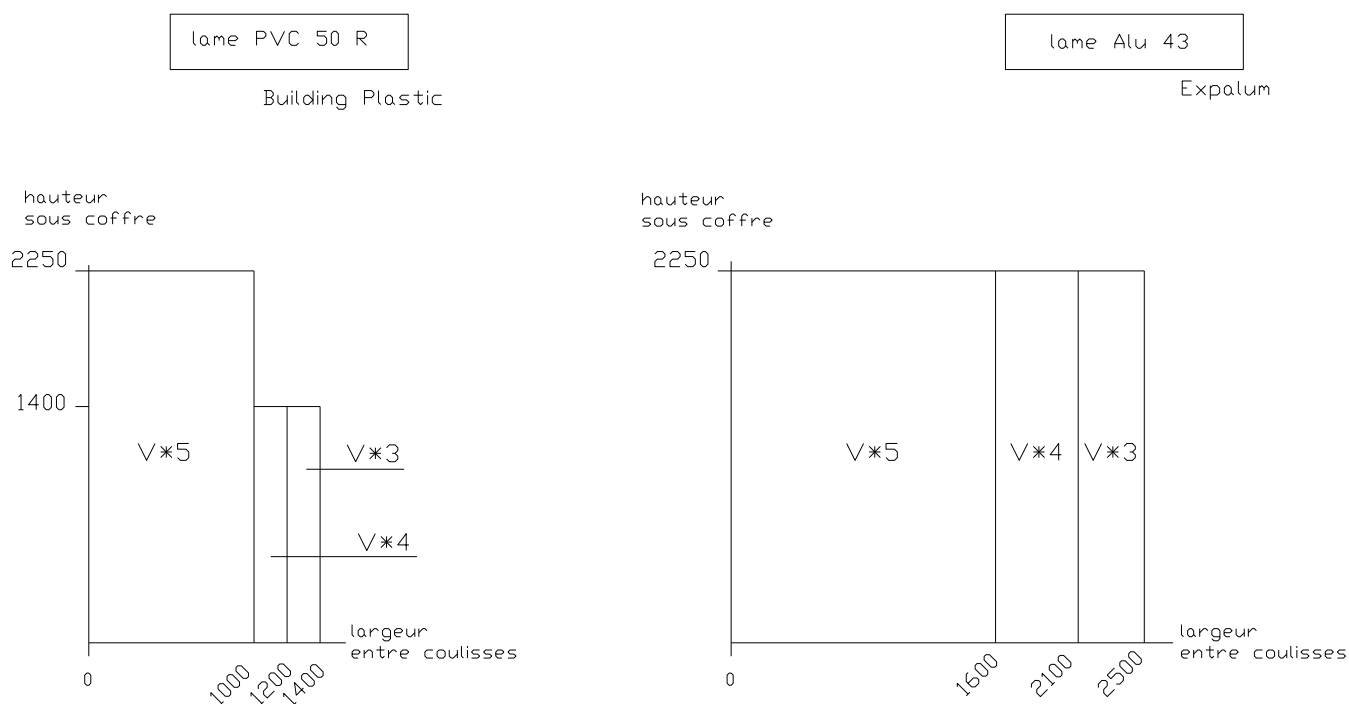
Annexe du Certificat

Décision n° 789-317-116 du 5 mars 2019

Ce certificat NF-Fermetures est délivré pour des fermetures équipées du coffre de volet roulant Monobloc« Lucoroll » de la société Alphacan, sous Avis Technique

PERFORMANCES

🔗 **Résistance au vent :**



🔗 **Endurance mécanique :**

Manœuvres par treuil et lame PVC : E*₂

Manœuvre motorisée : E*₃

🔗 **Effort de manœuvre :**

Manœuvre par treuil : tablier PVC L 50 R $M^*_2 \leq 2,25 \text{ m}^2$
tablier alu 43 $M^*_2 \leq 2,30 \text{ m}^2 < M^*_1 \leq 4,80 \text{ m}^2$

Annexe du Certificat

Décision n° 789-317-116 du 5 mars 2019

- Fausses Manœuvres:

Manœuvre par treuil : Critères satisfaisants

Manœuvre motorisée : M + avec les motorisations

Somfy : Ilmo 50, LT 50, Oximo RTS et Oximo IO.

- Efficacité des organes de fixation et de condamnation : Critère satisfait

☞ **Résistance aux chocs** : C*

☞ **Ensoleillement** : R

☞ **Occultation** : O*

☞ **Résistance à la corrosion** : S*₁

☞ **Résistance thermique** :

Résistance thermique du tablier en m².K/W

Tablier PVC	Lame L 50 R	Rsh = 0,08
Tabliers aluminium		Rsh = 0,01

Résistance thermique (fermeture + lame d'air) en m² K/W

Perméabilité à l'air : classe 4 (faible perméabilité) - avec retrait du joint de la lame finale sur 50 mm à 100 mm de chaque extrémité.

Tablier PVC	Lame L 50 R	$\Delta R^* = 0,20$
Tabliers aluminium		$\Delta R^* = 0,15$

Note : Les systèmes de classe 4 permettent l'installation d'une entrée d'air sur la fenêtre ou / et sur coffre de volet roulant.

Perméabilité à l'air : classe 5 (étanche)

Tabliers PVC	Lame L 50 R	$\Delta R^* = 0,25$
Tabliers aluminium		$\Delta R^* = 0,18$

Note : Les systèmes de classe 5 ne permettent pas d'assurer l'arrivée d'air nécessaire à la ventilation par des orifices disposés dans le coffre ou la fenêtre. Ces systèmes ne peuvent être mis en œuvre que dans des bâtiments équipés de système de ventilation de type Double Flux ou lorsque les entrées d'air sont mises en œuvre dans les murs.

Annexe du Certificat

Décision n° 789-317-116 du 5 mars 2019

⚡ **Facteur solaire :**

Tabliers de coloris blanc, gris clair... ($L^* \geq 82$) $S_{ws} = g_{tot}^* = 0,05$

Tabliers de coloris marron, noir... ($L^* < 82$) $S_{ws} = g_{tot}^* = 0,10$

Le produit objet du présent certificat ne fait pas l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE).

Cette information est donnée à titre indicatif. L'ensemble des DE existantes est référencée sur le site de

www.declaration-environnementale.gouv.fr